



Doc. 14452  
23 janvier 2018

## La bonne gouvernance du football

### Amendement<sup>1</sup> n° 3

déposé par la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

*Dans le projet de résolution, après le paragraphe 15, insérer le paragraphe suivant:*

«L'Assemblée demande à la FIFA, à l'UEFA et aux organismes représentatifs des ligues, des clubs et des joueurs aux niveaux national et international de prendre en considération l'expertise du GRECO afin d'améliorer, là où il y a lieu, leurs procédures de contrôle interne ainsi que pour renforcer le contrôle d'opérations de transferts douteuses.»

#### *Note explicative*

Il est important d'attirer l'attention des partenaires du monde du football sur l'expertise du GRECO ; cet organe serait disposé à collaborer avec la FIFA, l'UEFA et d'autres partenaires qui pourraient le souhaiter pour analyser leurs systèmes de contrôle, afin d'identifier les éventuelles améliorations possible.

---

1. 2018 - Première partie de session

